



SÉANCE
ORDINAIRE
26 JANVIER
2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGTI-SIXIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE QUINZE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR YVES LEGAULT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

Sont présents formant quorum:

- M. Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, président
- M. Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, vice-président
- M. Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac

Sont également présents :

- M. Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
- Mme Chantal Ladouceur, agissant à titre de trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
- M. Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 001-01-2015

1.1 NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES

**Il est proposé par monsieur Normand Clermont
Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau**

Et unanimement résolu que monsieur Yves Legault soit nommé à titre de président de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes pour la période du 26 janvier au 17 novembre 2015.

Il est également résolu d'autoriser le président à signer tous les documents administratifs et financiers pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

Il est aussi autorisé de procéder au changement de signataires pour l'ensemble des comptes bancaires de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes afin d'autoriser le nouveau président, monsieur Yves Legault à signer pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

Résolution RA 002-01-2015

1.2 NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES

**Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau
Appuyé de monsieur Yves Legault**

Et unanimement résolu que monsieur Normand Clermont soit nommé à titre de vice-président de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes pour la période du 26 janvier au 17 novembre 2015.

Il est également résolu d'autoriser le vice-président (en l'absence du président) à signer tous les documents administratifs et financiers pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

Il est aussi autorisé de procéder au changement de signataires pour l'ensemble des comptes bancaires de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes afin d'autoriser le nouveau vice-président, monsieur Normand Clermont à signer pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes (en l'absence du président).



Résolution RA 003-01-2015

1.3 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE POUR LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT l'article 587 du Code municipal relativement à la nomination du secrétaire et du trésorier(ère) d'une régie;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 029-09-2014 nommant un secrétaire intérimaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau

Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu de nommer monsieur Stéphane Giguère, directeur général de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, à titre de secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes. Le secrétaire est autorisé à signer les documents et les effets bancaires pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

Résolution RA 004-01-2015

1.4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

Il est proposé par monsieur Normand Clermont

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 26 janvier 2015 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que présenté.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RA 005-01-2015

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2014

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau

Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2014 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

Résolution RA 006-01-2015

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2015.

Il est proposé par monsieur Normand Clermont

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 22-01-2015 au montant de **3 644.71 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RA 007-01-2015

3.2 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ À L'EXERCICE FINANCIER 2014

CONSIDÉRANT QU' il ne doit y avoir aucun déficit ou excédent dans l'opération de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes;



CONSIDÉRANT QUE le surplus accumulé de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes était de 11,511.48 \$ au 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QU' il n'y avait pas de réunion de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes en décembre 2014;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau

Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu d'affecter à l'exercice de fonctionnement 2014, un montant de 11,511.48 \$ provenant du surplus accumulé.

Résolution RA 008-01-2015

3.3 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Il est proposé par monsieur Normand Clermont

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'approuver la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2015 et d'en autoriser le paiement aux fonds d'administration comme suit :

Poste GL	Fournisseurs	Montant budgété
02-921-00-85x	Règlements d'emprunt	
	Intérêt	163 174 \$
03-210-00-00x	Capital	336 285 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RA 009-01-2015

6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2015

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau

Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19 h.

YVES LEGAULT
PRÉSIDENT

STÉPHANE GIGUÈRE
SECRÉTAIRE